



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CÔTES D'ARMOR

Service Territoires,
Economie & Environnement

Objet : Projet de révision du PLU de
GRACES

Dossier suivi par :
Federica Perletta
02.96.79.22.12

Référence :
FP/VA



Monsieur le Maire
Mairie
4 pl André Bardoux
22200 GRACES

Plérin, le 12 Juillet 2016

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 10 mai 2016, vous m'avez adressé pour avis le projet de PLU de GRACES arrêté par votre Conseil municipal.

Après analyse du document, celui-ci n'interpelle pas de remarque sur le fond.

Je tiens par contre à vous faire part de deux observations mineures :

- Les plans du règlement graphique sont difficiles à lire et il est souhaitable de les rendre plus lisibles.

- Dans votre rapport de présentation, vous analysez l'impact des choix d'urbanisation sur l'activité agricole et vous affirmez qu'aucune mesure compensatoire n'est prévue (page 230 du rapport de présentation).

Or je tiens à préciser que les exploitants impactés doivent toujours (sauf quelque cas assez rare) être « compensés » en cas de perte de surface.

Ces compensations peuvent être soit de nature financière (indemnités d'éviction) soit de nature foncière (attribution de nouvelles parcelles).

Il est donc souhaitable de revoir l'écriture de ce paragraphe.

Dans l'attente d'une réunion de travail pour examiner les observations formulées lors de la phase de consultation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Danielle EVEN
Présidente

Chambre d'agriculture

Siège social
4, avenue du chalutier «Sans pitié»

BP 10540

22195 Plérin cedex

Tél. : 02 96 79 22 22
Fax : 02 96 79 21 00

Email : cda22@cotes-d-armor.chambagri.fr

